

RÉALISER LES MESURAGES D'ACTIVITÉ VOLUMIQUE RADON NIVEAU 1

ARRÊTÉ DU 23 DÉCEMBRE 2022 RELATIF À LA DÉCISION N°2022-DC-0744-ANNEXE 1



Durée: 4 jours / 28 heures



Public: Public souhaitant réaliser des dépistages de radon dans certains établissements recevant du public concernés par le Code de Santé Publique



Prérequis: Aucun prérequis.



Modalité d'évaluation :

Evaluation : Questionnaire à choix multiples

Validation : Délivrance d'une attestation de validation d'acquis en cas de réussite (Nécessaire pour l'obtention de l'agrément niveau 1)



Modalités et délais d'accès: Nous consulter



Accès au personnes en situation de handicap : Nous consulter car cela dépend de la situation de handicap et des locaux disponibles



Tarif : 1 500 € HT



Objectifs pédagogiques :

Les objectifs et compétences de cette formation sont réglementés par l'Arrêté du 23/12/2022 relatif à la décision n°2022-DC-0744-ANNEXE 1

L'objectif de cette formation est de savoir réaliser des mesurages d'activité volumique de radon de niveau 1 conformément aux exigences du Code de la Santé Publique.



Programme :

Cette formation est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique réparties dans les modules suivants:

- Introduction
- Généralités et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Métrologie du radon
- Règlementation (Code de Santé Publique uniquement)
- Assurance qualité
- Cas concrets



Méthodes et supports :

Pédagogiques : Apports théoriques en salle et réalisation d'exercices de réflexion sur les dépistages de radon (sur plans et sur un bâtiment réel).

Techniques : Salle de formation équipée. diaporamas, quizz interactifs, exercices. remise d'un dossier stagiaire.

D'encadrement : Formateur habilité par DOSEXPERT.